droits et les privilèges d'autrui. Depuis des siècles à Westminster et depuis 110 ans ici, le rôle du Parlement a été de veiller à ce que le pouvoir ne se concentre pas dans les mains d'une personne ou d'une poignée de personne et qu'aucune institution, pas même la police, ne devienne un État dans l'État, possédant des pouvoirs lui permettant de passer outre aux droits des individus. C'est contre cela que nous nous élevons.

Le gouvernement nous présente ce genre de mesure alors que la session tire à sa fin et que nous devrions avoir le loisir de l'étudier beaucoup plus à fond. Mais inutile de fatiguer les députés avec cela. Le gouvernement sait très bien ce que nous en pensons. Le pays aussi connaît notre position. Pour ceux que cela intéresse, je voudrais dire que le NPD serait prêt à voter en faveur de l'autre partie de la mesure incluse dans le bill C-51. Mais nous ne voulons pas appuyer un bill qui contient des dispositions qui non seulement approuvent l'écoute électronique, mais qui permettent aux policiers de commettre des actes criminels et vont même jusqu'à leur permettre d'utiliser devant les tribunaux les preuves obtenues par cette méthode. Je propose donc, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que l'on modifie la motion en supprimant tous les mots après «que» et en les remplaçant par les mots suivants:

«le bill C-51 ne soit pas lu maintenant pour la 3e fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité permanent de la justice et des questions juridiques, pour qu'il en remette à l'étude les articles 8, 9, 10, 11 et 12.

● (1610)

[*Français*]

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, j'espérais cet après-midi parler en général sur le bill C-51, mais comme cet amendement vient d'être présenté, je veux tout simplement dire quelques mots en faveur de l'adoption de cet amendement, savoir que ce bill ne soit pas lu pour la 3e fois mais déféré au comité pour une étude plus approfondie, et j'ajouterai pour enfin mettre de l'ordre dans ce bill.

On dit à la Chambre, depuis que nous avons ce gouvernement, que tout ce qu'on voit passer à la Chambre, ce sont ces fameux bills omnibus pour nous faire avaler un poison enrobé de chocolat. C'est toujours cela qu'on retrouve dans ces bills omnibus, et c'est pour cette raison que nous ne pouvons accepter, et n'accepterons jamais, ce genre de bills. Pourtant il y a plusieurs années qu'on présente de ces bills, et on vient nous dire ensuite en période électorale: Vous avez voté pour! vous avez voté contre! Il y a de bonnes choses dans un bill omnibus, mais il y en a aussi de mauvaises. Il y a des choses qu'on ne peut accepter, mais en refusant le bill omnibus, pour s'opposer aux mauvaises choses, on refuse nécessairement les bonnes choses. Et cela le gouvernement le sait très bien, je dirai plutôt que ses hauts fonctionnaires le savent très bien, parce que ce sont eux qui préparent ces sortes de bills. On disait tout à l'heure qu'après 10 ans de pouvoir un gouvernement était corrompu, moi je dis qu'après 10 ans d'administration un haut fonctionnaire est corrompu tout autant que le gouvernement. Voilà pourquoi lorsque des bills comme celui-ci sont préparés par un seul haut fonctionnaire qui fait cela depuis 15 ou 20 ans, celui-ci seul est capable de pondre une affaire aussi sordide. Seuls les hauts fonctionnaires sont capables de faire cela.

Ce n'est pas le ministre, qui est à la tête d'un ministère depuis seulement un ou deux ans, qui comprend tous ces trucs-là, c'est le haut fonctionnaire. Nous sommes administrés et gérés par la haute technocratie, et nous en constatons les conséquences aujourd'hui. Le gouvernement se repose sur cette haute technocratie parce qu'elle lui permet de parvenir au pouvoir. On ne prend pas le pouvoir par tous les moyens, on ne prend pas le pouvoir par toutes sortes d'hypocrisie, il faut être franc envers la population, monsieur l'Orateur, et la population demande de la franchise.

On essaie de nous faire avaler la question de l'écoute électronique. On aurait dû présenter quatre bills pour pouvoir parler séparément des armes et de l'écoute électronique. Monsieur l'Orateur, je suis toujours étonné de lire des paragraphes autorisant l'écoute électronique. Pourtant le premier ministre lui-même, au début de son mandat, s'est dit le champion de la défense des droits privés. Au fait, il disait que nous n'avions pas d'affaire—quand on a parlé des homosexuels—qu'on n'avait pas d'affaire dans la chambre à coucher des autres. Mais quelle autorisation va-t-il donner à sa police, lui? Quelle autorisation? D'aller fouiller partout, de mettre des écouteurs partout, pour savoir ce qui se passe, et pas toujours légalement, monsieur l'Orateur, et on l'a vu encore ces dernières semaines. La Gendarmerie royale elle-même s'est avouée coupable de n'avoir pas toujours agi avec un mandat légal. Il ne faut pas oublier que la question de l'installation de l'écoute électronique est très délicate.

A la suite de ce qu'on entend raconter aujourd'hui, j'en suis rendu à ne plus me fier à personne. La Gendarmerie royale du Canada a toujours été considérée comme l'une des plus honnêtes. Or, quand on voit poser les gestes qui se posent aujourd'hui, on se demande où le Canada s'en va, avec un tel gouvernement qui permet toutes les libertés parce qu'il a le pouvoir. Si le pouvoir est à ce prix, monsieur l'Orateur, j'aime mieux ne pas en avoir. Il faut toujours bien, dans nos lois, mettre un peu plus de morale, d'honnêteté et de sincérité.

Je crois que c'est un remaniement complet de la justice, et non encore une intrusion dans la vie des honnêtes gens, sous prétexte qu'on veut dénoncer, trouver un criminel. Mais il y a bien d'autres moyens, monsieur l'Orateur, pour trouver les criminels, si la police veut s'en donner la peine. Mais sous prétexte qu'on veut trouver un criminel, on s'attaque à des honnêtes gens pour savoir ce qui se passe dans leur petit foyer, dans leur petit patelin.

C'est de cela qu'il faut se garder, c'est à cela qu'on songe quand on voit des lois aussi permissives. Je vois toujours ici des intrusions, même dans ma province, la province de Québec, où le gouvernement du Québec refuse l'autorité, ne veut plus payer pour la police fédérale. Elle y va quand même, elle y reste, et on la paie pour aller là. Mais attention! Je dis seulement cela aujourd'hui: Il faut faire attention pour que la police ne joue pas à la politique, et nous avons presque des preuves aujourd'hui qu'elle le fait. Depuis deux ans, on se «débat». On en est rendu à ne plus pouvoir téléphoner à un bureau de l'impôt ou à un autre sans que ce soit un policier fédéral qui réponde. On dit: qui parle? La police fédérale. Que faites-vous là? On se pose des questions, on n'est même plus capable, à titre de député, de parler aux grands responsables sans qu'ils soient appuyés par une police fédérale. Eh bien non! Je pense qu'il va falloir mettre les choses en place, et pour mettre les choses en place, il va falloir sélectionner nos bills. Quand on traite de cette question-là, et quand cette question